



●●●● EDITORIAL

Notre contribution au Grand Débat National

Pendant que la Haute Autorité de Santé nous consulte parmi toutes les parties prenantes du débat sur le remboursement de l'homéopathie (lire notre article page suivante), nous avons aussi pris part au Grand Débat national. Certes, l'homéopathie en tant que telle ne s'inscrivait pas à son ordre du jour. Pourtant le 4 mars, l'Académie de médecine a organisé un grand débat, auquel j'ai pris part. Le lendemain, elle nous a consultés afin de mieux connaître la réalité de l'enseignement médical de l'homéopathie en France. Nous nous y sommes rendus avec le Dr Antoine Demonceaux.

Notre contribution au Grand Débat est la suivante :

- ✓ Il n'y a qu'une seule médecine et la France a besoin de tous ses médecins.
- ✓ La pratique de l'homéopathie doit rester réservée aux médecins et autres prescripteurs professionnels de santé afin de garantir le choix thérapeutique du patient sans perte de chance pour lui.
- ✓ Pour ce faire, son enseignement doit être rigoureux et de préférence universitaire (comme le préconisait déjà en 1998 le rapport Lebatard-Sartre du Conseil national de l'ordre des médecins).
- ✓ La recherche et l'évaluation doivent être favorisées en milieu hospitalier avec des fonds publics.
- ✓ L'homéopathie s'intègre dans une approche de médecine intégrative telle que préconisée par un récent rapport du collège des doyens de facultés de médecines.
- ✓ Le médicament homéopathique doit continuer à être remboursé pour permettre un égal accès des patients à ces soins.
- ✓ La pratique de la thérapeutique homéopathique s'inscrit dans la définition de la santé par l'OMS : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Dr Charles Bentz, Président du SNMHF

●●●● SOMMAIRE

REMBOURSEMENT

La Haute Autorité de Santé fait connaître sa méthode d'évaluation

Page 2

Dans *Le Quotidien du Médecin* du 14 mars 2019
« *Entre médecins, un dialogue est-il toujours possible ?* »

Page 2

DEBATS

Médecines non conventionnelles ou intégratives ?

Une prise de position des doyens de facultés de médecine

Au « grand débat national » de l'Académie

Page 3



Suivez le SNMHF sur
www.facebook.com/SNMHF

● REMBOURSEMENT

La Haute Autorité de Santé fait connaître sa méthode d'évaluation

Le 21 mars, la Haute Autorité a publié [sur son site web](#) la méthode et le calendrier d'évaluation de l'homéopathie.

Pour mémoire, c'est en juin 2018 que la ministre de la Santé a saisi la HAS pour obtenir un avis sur l'opportunité du maintien du remboursement de l'homéopathie. L'ensemble des sociétés savantes, syndicats professionnels, ordres et académies de professionnels de santé ainsi que les associations de patients ont été invités à exprimer leur point de vue pour enrichir cette évaluation. Vous avez pu lire la synthèse de nos réponses dans notre précédente newsletter.

Le SNMHF entendu par la HAS le 2 avril

Depuis, le Syndicat National des Médecins Homéopathes Français a été invité à venir préciser les principaux points concernant sa contribution auprès de la commission de la Transparence, le mardi 2 avril prochain. Toutes les parties prenantes ayant participé à cette contribution ont, semble-t-il reçu la même invitation.

La HAS indique qu'elle examinera alors le dossier courant avril. Elle adoptera son avis en mai. Il s'ensuivra une « phase contradictoire d'une durée de 10 à 55 jours, [offrant] aux 3 laboratoires concernés de formuler leurs observations écrites et d'être entendus par la commission. » L'avis définitif de la HAS devrait alors être publié en juin.

Agnès Buzyn : « S'il s'avère qu'ils ne sont pas efficaces, je prendrai la décision de les dérembourser »

Dans un entretien accordé au *Quotidien du Médecin*, la ministre de la Santé a déclaré le 18 mars qu'elle se rangerait aux conclusions de cet avis : « S'il s'avère qu'ils [les médicaments homéopathiques, ndlr] ne sont pas efficaces, je prendrai la décision de les dérembourser car ce n'est pas à la solidarité nationale de payer pour des thérapies sans effets scientifiquement prouvés ».

Dans le même article, le Dr Christine Bertin-Belot, vice-présidente de notre syndicat, rappelle combien cette procédure ne tient pas compte de la particularité de l'homéopathie : « Ces médicaments ne fonctionnent pas par classe thérapeutique. Dans la pratique, le médicament est prescrit pour un ensemble de symptômes différents et répond à de nombreuses classes thérapeutiques. Ce n'est pas possible de les évaluer en les regroupant par classe homogène, cela n'existe pas », explique-t-elle.

● ● MEDIAS

« Entre médecins, un dialogue est-il toujours possible ? »

Extraits du courrier des lecteurs publié par le *Quotidien du Médecin* le 14 mars 2019.

« Vous êtes décrits de manière exemplaire, et cela je ne le conteste pas, car votre amalgame à n'être que des antifake-médecines est peu gratifiant et ne doit pas cacher vos qualités cliniques sans nul doute. Si vous aviez amorcé un dialogue de ce type dès le début nous n'en serions pas là, mais vous nous donnez l'impression de regretter vos violents tweets nous traitant, nous médecins homéopathes de charlatans. (...)

Tout n'est pas si simple en effet à exprimer, et un dialogue constructif aurait été nécessaire entre nous. Mais avant de dialoguer, on peut se dire bonjour en toute confraternité. Ce dialogue ne sera possible qu'après réparation du grave préjudice qui a été subi vis-à-vis de vos confrères. En espérant que ces échanges soient encore possibles et nous pouvons toujours l'espérer... »

Dr Didier Deswarte, vice-président du SNMHF

●●●DEBAT

Médecines non conventionnelles ou intégratives ?

Une prise de position des doyens de facultés de médecine

Nous publions des extraits d'un long texte diffusé dans le cadre du « grand débat » à l'Académie de médecine, le 4 mars.

« Les Thérapies complémentaires ou encore « Médecines non conventionnelles » consistent en plusieurs dizaines de « pratiques de soins » différentes.

Elles peuvent être définies comme « l'ensemble des pratiques et méthodes exercées par différents praticiens de qualifications diverses, et dont le but annoncé est de soigner ou de soulager les patients, mais pour lesquelles leur efficacité potentielle est généralement contestée par les facultés de Médecine et le monde Universitaire.

Cette réalité a 3 conséquences :

1. La première conséquence est l'absence de reconnaissance officielle, par l'université, de la plupart des diplômes et qualifications revendiquées par ces praticiens
2. La seconde est l'absence d'évaluation réelle, selon la méthode scientifique, de ces pratiques, étant donné qu'elles ne sont, le plus souvent, pas réalisées dans les hôpitaux universitaires où a lieu la recherche clinique.
3. La 3ème conséquence est la possibilité de dérives de type « exercice illégal de la médecine » ou « charlatanisme », comportement de type dogmatique, voire sectaire, ou encore dérive mercantile qui, au final, représentent potentiellement un danger pour la population.

La conférence des Doyens considère qu'il n'y a qu'une seule Médecine. La Médecine peut se définir comme « la Science qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé », ou encore « l'art de prévenir et soigner les maladies de l'Homme ». L'organisation Mondiale de la Santé complète cette définition en rappelant que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

En conséquence, toute « méthode » prétendant pouvoir diagnostiquer ou guérir des maladies dans un cadre totalement étranger à celui de la médecine conventionnelle, enseignée dans les facultés doit être considérée comme potentiellement très dangereuse. Les risques d'abus de faiblesse, de retard de diagnostic pour des maladies potentiellement curables au début de leur évolution, de non-assistance à personne en danger, voire de dérive sectaire sont importants. Un certain mercantilisme existe et se

Au « grand débat national » de l'Académie

Pendant que la HAS avance de son côté, le débat sur la pertinence de l'homéopathie est régulièrement entretenu par des médias, professionnels et grand public, qui l'auraient bien vu allonger la liste de sujets proposés au Grand débat national lancé par le Président de la République. L'Académie nationale de médecine a d'ailleurs organisé, le 4 mars, un « grand débat national sur la médecine » auquel a participé Charles Bentz, président du SNMHF, et dans lequel nos confrères membres du mouvement No Fake Med ont tenté d'ouvrir une brèche pour engager le fer.

Plus important, le lendemain, l'Académie avait invité notre syndicat à présenter l'état de l'enseignement de l'homéopathie en France. Charles Bentz et Antoine Demonceaux ont été les intervenants. On sait que jusqu'à présent, cette Académie ne s'est jamais montrée ouverte à notre pratique. Mais comment ne pas poursuivre le dialogue quand il nous est proposé ?

De sondage en prise de position, on ne peut que constater l'enfermement dans lequel se place ce débat en « pour ou contre ». Rares sont les opinions ouvertes au dialogue. Autant en saisir les rares opportunités.

développe dans ce domaine.

On note que les Centres de Lutte contre le cancer ont, depuis plusieurs années, adopté dans leur arsenal médical, des soignants ou des services dénommés « soins de support ». Ce terme, traduit de l'anglais « supportive care », désigne l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes atteintes de cancer, parallèlement aux traitements spécifiques, lorsqu'il y en a, tout au long de la prise en charge des maladies graves ».

Les objectifs de ces soins sont de diminuer les effets secondaires des traitements et l'effet de la maladie et d'assurer la meilleure qualité de vie possible aux patients et à leurs proches.

Dans cet esprit, il nous semble que le terme de « médecine intégrative » nous apparaît le plus adapté. Cette expression montre la possibilité d'intégrer la « thérapeutique » d'une part, qui a pour objet de guérir les malades dans la mesure du possible, et les « soins » (ou « pratiques ») d'autre part, qui ont pour objet de tendre vers une meilleure qualité de vie et un meilleur vécu de la maladie.

La Conférence des Doyens estime que tout acte qualifié de « non conventionnel » doit être soumis à l'expertise d'un médecin diplômé avant d'être autorisé.

En conclusion, la Conférence des Doyens de Facultés de Médecine françaises soutient la création d'un Observatoire National Universitaire des médecines intégratives, (formé d'un Conseil scientifique et d'un Conseil pédagogique ?) qui a pour objet de recenser les activités, de promouvoir et d'évaluer la recherche clinique et l'enseignement dans ce domaine, sans déroger aux règles qui fondent l'Université, en particulier son ouverture d'esprit et sa méthode, et de poursuivre ainsi son développement et son rayonnement. »

Notre ami le Dr Antoine Demonceaux publie intégralement ce texte sur le site web qu'il a créé et anime avec talent, [Safemed](#).

Le Médecin Homéopathie, newsletter du SNMHF ● 79, rue de Tocqueville – 75017 Paris ● Tél. 01 44 29 01 31 ● snmhf@club-internet.fr ● www.snmhf.net ● Directeur de la Rédaction : Dr Charles Bentz, président du SNMHF ● Rédaction : Jean Remy, Intelligible ● Comité éditorial : Dr Charles Bentz, Dr Christine Bertin-Belot, Dr Marilu Caron-Philippon, Dr Didier Deswarte, Dr Anne-Sophie Donada, Dr Dominique Jeulin-Flamme, Dr Viviana Leuci-Huberman, Dr Pascal Neveu, Dr Florence Paturel
www.snmhf.net